



Quittance De Loyer Sans Habiter à L'Adresse

Par **romeo59181**, le **08/04/2019** à **01:03**

Bonjour,

Suite à une annonce postée sur un site de co location une personne m'as contactée afin de savoir si il est possible de lui servir d'adresse.

En gros elle ne souhaite pas habiter le logement mais juste y passer une fois par mois pour récupérer du courrier.

Elle me demande de lui établir une quittance de loyer.

Je précise que je suis le propriétaire de ce logement,

Ma question est ce légal ?

Quel sont les risques potentiels ?

Merci de votre éclaircissement,

Cordialement,

Romeo59181

Par **janus2fr**, le **08/04/2019** à **06:54**

Bonjour,

C'est légal si vous n'établissez pas un bail pour résidence principale du locataire !